

## Fitch attribue les notes « AA » et « F1+ » à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fitch Ratings – Paris/Londres, le 23 novembre 2009. Fitch Ratings a attribué les notes à long terme en devise et en monnaie locale 'AA' et à court terme 'F1+' à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). La perspective est stable.

Les notes reflètent un encours de dette modéré, des soldes budgétaires confortables, une gestion financière de qualité et un profil socio-économique favorable. Elles tiennent aussi compte d'un effort d'investissement soutenu à moyen terme et de marges de manœuvre fiscales se situant dans la moyenne nationale.

La perspective stable traduit l'anticipation par l'agence du maintien de solides ratios de remboursement de la dette. Fitch estime que la capacité de désendettement (crédit-bail inclus) devrait rester en dessous de six années d'ici 2012.

Grâce, notamment, au contrôle des dépenses de fonctionnement (hors transferts de compétences), et aux hausses des taux de la fiscalité directe en 2005 et 2006, la région a amélioré ses performances budgétaires et ce, malgré le faible dynamisme de la fiscalité transférée. Le taux d'épargne brute atteignait 28,2% en 2008 contre 23,4% en 2004. Les soldes budgétaires confortables dégagés en section de fonctionnement ont permis à la collectivité d'améliorer le taux d'autofinancement des investissements pour le porter à un niveau élevé de 82,8% en 2008 contre 57,6% en 2004. Le taux d'autofinancement moyen a atteint 77% sur la période 2005-2008. Le recours à l'endettement a ainsi été adapté aux capacités financières de la collectivité.

Les marges de manœuvre en matière de fiscalité directe sont dans la moyenne des régions françaises. En effet, si PACA avait appliqué en 2009 les taux moyens nationaux (la région Ile-de-France non comprise et hors effet du « ticket modérateur » relatif au plafonnement de la taxe professionnelle), le produit fiscal serait resté stable. Cependant, la réforme en cours devrait modifier la fiscalité régionale en termes de flexibilité, de dynamisme et de stabilité des ressources. Fitch procédera ainsi à une revue des notes après l'entrée en vigueur du nouveau cadre institutionnel et fiscal.

La région, qui se classe au troisième rang français en termes de produit intérieur brut (le PIB régional représentait 7,2% du PIB national en 2007), est marquée par de forts contrastes démographiques, économiques et sociaux. L'économie régionale, essentiellement tertiaire, dispose d'atouts importants en matière de recherche et d'innovation.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est, avec 4,8 millions d'habitants, la troisième région française en termes de population. Les principales compétences du Conseil régional concernent la formation professionnelle, l'apprentissage, la construction et l'entretien des lycées, le transport ferroviaire, le développement économique et l'aménagement du territoire.

Le rapport de notation de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sera disponible prochainement sur le site de l'agence : [www.fitchratings.fr](http://www.fitchratings.fr)

Contacts: Mehdi Fadli, Paris, Tél.: + (33) 1 44 29 91 45 ; David Diano, Paris, Tél. : + (33) 1 44 29 91 79

Relations presse : Françoise Alos, Paris, Tél. : + (33) 1 44 29 91 22

Des informations complémentaires sont disponibles sur [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://fitchratings.com/understandingcreditratings). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, [WWW.FITCHRATINGS.COM](http://www.fitchratings.com). LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE

SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.